FICHE REFLEXE N°1

« LA VISITE DE PRE REPRISE »

Vous vous interrogez sur vos capacités à reprendre votre activité ?
DEMANDEZ UNE VISITE DE PRE REPRISE

*La visite de **pré reprise** est réalisée par votre médecin du travail.*
*Elle est **confidentielle**, à votre **initiative** et systématique après 3 mois d'arrêt.*

Quand la demander ?

Pendant votre arrêt de travail en prenant directement rendez vous avec votre médecin du travail.

Pourquoi cette consultation ?

Pour échanger sur votre situation.
Pour préparer votre retour à l'emploi.

Qui peut la demander ?

Le salarié
Le médecin traitant
Le médecin spécialiste
Le médecin conseil de l'assurance maladie

Quel coût ?

Elle est comprise dans la cotisation annuelle de votre employeur.

La Vie Après
C'est en croyant aux roses qu'on les fait éclore
https://www.lavieapres.fr
https://www.facebook.com/pagelavieapres
lavieapresrose@gmail.com